

# FORMULAIRE ANNULATION-MODIFICATION D'UN ORDRE D'ACHAT OU DE VENTE DE PARTS DE LA SCPI :

## PIERRE PRESTIGE

Selon les dispositions de l'article L214-59 du Code Monétaire et Financier ainsi que du règlement n° 2001-06 et de l'instruction prise en application dudit règlement de la Commission des Opérations de Bourse

### Je soussigné(e) :

<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur et Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle
<input type="checkbox"/> Nu-proprétaire / Usufruitier	<input type="checkbox"/> Indivision	<input type="checkbox"/> Succession	<input type="checkbox"/> Société
<input type="checkbox"/> Titulaire des parts	Nom .....	<input type="checkbox"/> Cotitulaire des parts	Nom .....
<input type="checkbox"/> Nu-proprétaire	Prénom .....	<input type="checkbox"/> Usufruitier	Prénom .....
<input type="checkbox"/> Indivision	Nom de jeune fille .....	<input type="checkbox"/> Mandataire	Nom de jeune fille .....
	Né(e) le ..... à .....	<input type="checkbox"/> Représentant légal	Né(e) le ..... à .....
	Adresse .....	<input type="checkbox"/> Tuteur	Adresse .....
	Tél .....		Tél .....
	E-mail.....		
Numéro d'associé	.....		

### Demande :

**L'annulation** de mon ordre :  d'achat, daté du ..... portant le numéro d'ordre.....  
 de vente, daté du .....portant le numéro d'ordre.....

### ou

**La modification** de mon ordre :  d'achat, daté du .....portant le numéro d'ordre.....  
 de vente, daté du .....portant le numéro d'ordre.....

Portant sur :

-  Le nombre de parts, qui devient :

à l'achat : .....part(s)

à la vente : .....part(s)

-  Le prix unitaire, qui devient :

à l'achat : .....Euros maximum, frais de transaction inclus comprenant les droits d'enregistrement de 5 % ainsi que la commission de cession de 5% HT (5,98%TTC) du prix cédant.

à la vente :.....Euros minimum, hors frais de transaction (droits d'enregistrement de 5% et commission de cession de 5%HT, soit 5,98%TTC, à la charge de l'acquéreur).

-  Autre : .....

(En cas d'acquisition uniquement) :

-  La durée de validité de mon ordre, qui devient :

annulation automatique à la fin du trimestre civil en cours sans aucune formalité de ma part,

maintien au-delà de la fin du trimestre civil en cours dans l'hypothèse où il n'aurait pas été exécuté.

-  Le mode de paiement :

par paiement comptant. **Je m'engage**, à titre de couverture et au plus tard 8 jours ouvrés avant la date fixée pour la confrontation des ordres, à verser l'intégralité du montant correspondant à mon ordre d'achat par chèque à l'ordre de FIDUCIAL GERANCE.

à crédit :  amortissable

in fine (dans ce cas, préciser la nature de l'adossment

.....)

dont : Apport personnel.....Euros / Emprunt.....Euros

**Je m'engage**, à titre de couverture et au plus tard 8 jours ouvrés avant la date fixée pour la confrontation des ordres, à verser l'intégralité de l'apport personnel par chèque à l'ordre de FIDUCIAL GERANCE et à produire une attestation de l'établissement de crédit stipulant que ma demande de prêt est acceptée à concurrence du montant de mon ordre d'achat et s'engageant à débloquer les fonds correspondant au montant de la transaction, frais inclus, déduction faite de l'apport personnel versé par mes soins et ce, dès la signification de l'exécution du présent ordre.

**Déclare** être informé(e) qu'en vertu de l'article 2-2-3 de l'instruction prise en application du règlement n°2001-06 de la Commission des Opérations de Bourse, la modification d'un ordre inscrit emporte la perte de son rang d'inscription lorsque le donneur d'ordre :

- augmente la limite de prix d'un ordre de vente ou la diminue s'il s'agit d'un ordre d'achat,

- augmente la quantité des parts,

- modifie le sens de son ordre.

Fait à : ..... **Signature (s)**

Précédée(s) de la mention manuscrite

« Bon pour modification de mon ordre d'achat »

Le : .....

annulation

de vente

Nom et adresse du conseiller : .....

Tél.....

Cadre réservé à FIDUCIAL GERANCE

N° ordre

Horodatage

## CONDITIONS DE VALIDITE DU FORMULAIRE ANNULATION-MODIFICATION

Le donneur d'ordre doit veiller à bien remplir, dater et signer son formulaire en respectant les indications suivantes :

- ✓ cocher les cases correspondant à l'objet du présent formulaire (annulation ou modification, acquisition ou vente) et en cas de modification, la ou les case(s) correspondant à l'objet de la modification en complétant les zones à renseigner.
- ✓ si la modification porte sur un cas non prévu dans le présent formulaire, utiliser la case « autre » en précisant la nature de la modification (exemple : modification du sens de l'ordre, option « exécution totale » ou « exécution partielle », répartition différente des fonds entre nu-proprétaire et usufruitier, etc...)
- ✓ **ne pas oublier de dater et signer** en faisant précéder la signature de la mention manuscrite appropriée. Le ou les signataires doivent être le(s) même(s) que pour le mandat d'acquisition ou de vente.

## TRANSMISSION DU FORMULAIRE ANNULATION-MODIFICATION

Le présent formulaire doit être adressé, directement ou par un intermédiaire, à FIDUCIAL GERANCE (coordonnées précisées ci-dessous)

Les moyens de transmission acceptés par FIDUCIAL GERANCE sont les suivants :

- ✓ lettre simple ou lettre avec avis de réception
- ✓ dépôt aux bureaux de FIDUCIAL GERANCE
- ✓ télécopie ou Internet sous réserve de confirmer la modification ou l'annulation en adressant l'original du présent formulaire par l'un des moyens ci-dessus

Tout formulaire réceptionné et/ou validé postérieurement à une date de confrontation des ordres (dernier jour ouvré de chaque mois) ne pourra être pris en compte que pour la confrontation suivante et ce, même s'il est daté ou a été annoncé avant le jour de la confrontation.

**En effet, seuls les formulaires complétés, datés, signés et transmis selon les indications ci-dessus pourront être validés et donner lieu à la modification de l'ordre sur le registre ou à son annulation.**

Il appartient donc au donneur d'ordre de veiller à ce que le présent formulaire réponde à ces critères et soit réceptionné par FIDUCIAL GERANCE avant la date de confrontation des ordres.

Les formulaires non validés seront retournés au donneur d'ordre pour régularisation.

Toute modification ou annulation transmise par télécopie ou par Internet ne sera valablement inscrite tant que l'original du formulaire n'aura pas été réceptionné et validé par FIDUCIAL GERANCE.

**Un accusé de réception**, mentionnant le numéro d'ordre de modification ou d'annulation sur le registre, sera adressé à tout donneur d'ordre dont le formulaire aura été validé.

La modification d'un ordre peut entraîner la perte de son rang d'inscription sur le registre conformément à l'article 2-2-3 de l'instruction COB rappelé au verso du présent formulaire. Si un formulaire comporte plusieurs modifications, cette disposition s'appliquera dès lors que l'on aboutira au moins une fois à une perte de rang.

## CONSEQUENCES DE L'ANNULATION OU DE LA MODIFICATION D'UN ORDRE D'ACHAT SUR LA COUVERTURE DES ORDRES

✓ **en cas d'annulation** : les fonds versés à titre de couverture seront intégralement restitués au donneur d'ordre dès réception et validation du présent formulaire.

✓ **en cas de modification** :

1) du nombre de parts et/ou du prix à la hausse : le donneur d'ordre devra compléter la couverture dans les délais et conditions stipulés sur son ordre d'achat.

2) du nombre de parts et/ou du prix à la baisse : le trop perçu sera restitué au donneur d'ordre dès réception et validation du présent formulaire.

3) du mode de paiement :

- pour un paiement comptant : se reporter au 1) ci-dessus en versant l'intégralité du montant correspondant à l'ordre d'achat.
- pour un paiement à crédit : fournir l'attestation de l'établissement de crédit dans les délais et conditions stipulés sur l'ordre d'achat. Si les fonds ont déjà été versés, ils seront restitués au donneur d'ordre, déduction faite du montant de l'apport personnel. Dans l'hypothèse inverse, si le donneur d'ordre n'a encore rien déposé au titre de la couverture, les sommes correspondant au montant de l'apport personnel devront être versées au plus tard 8 jours ouvrés avant la date fixée pour la confrontation des ordres.

**Tout ordre inscrit sera annulé s'il n'est pas intégralement couvert préalablement à la première confrontation qui suit l'inscription de la modification sur le registre.**

Société Civile de Placement Immobilier faisant publiquement appel à l'épargne régies par le Code Monétaire et Financier  
(anciennement loi N° 70-1300 du 31.12.1970 modifiée et le décret N° 71-524 du 01.07.1971 modifié)

**PIERRE PRESTIGE**

Malraux

Visa COB n° 92-53 du 16.09.1992

**Société de Gestion : FIDUCIAL GERANCE**

Société anonyme au capital de 1.200.000 €

Bureaux : 41 rue du Capitaine Guynemer – 92925 LA DEFENSE

Tel : 01.49.07.86.80 - Fax : 01.49.07.86.99 - E-mail : gestion.associes.scpi@fiducial.fr

Agrément de la Commission des Opérations de Bourse N° SCPI 95-34 en date du 04/05/1995

**FIDUCIAL GERANCE peut fournir à toute personne qui en fait la demande toute information sur l'état du registre (les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles ainsi que les quantités demandées et offertes à ces prix), et sur les indicateurs tels que la valeur de réalisation, le dernier coupon annuel et le coupon prévisionnel.**

## LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Toutes les informations recueillies dans le présent mandat sont nécessaires pour acheter des parts. Ces informations seront traitées de façon automatisée. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Dans les conditions prévues par la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le donneur d'ordre bénéficie d'un droit d'accès avec possibilité de faire rectifier les erreurs qui auraient pu être commises.

